

**QUALIFICATIVE
ROUTE du RHUM
DESTINATION GUADELOUPE**



DESTINATION COTENTIN

PROGRAMME DE COURSE

DRHEAM PROMOTION, organise avec l'UNION NATIONALE POUR LA COURSE AU LARGE (UNCL), la DRHEAM CUP-Destination Cotentin du 21 au 29 juillet 2018.

- Sous l'égide de la FÉDÉRATION FRANÇAISE de VOILE (FFVoile).
- En partenariat avec le YACHT CLUB DE CHERBOURG, LE CERCLE NAUTIQUE CHERBOURGEOIS, ET LE CERCLE NAUTIQUE DE LA MARINE de Cherbourg,
- Avec le soutien de la Ville de CHERBOURG-EN-COTENTIN, de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN, du DEPARTEMENT de la MANCHE, du DEPARTEMENT du MORBIHAN, de la Communauté de Communes AURAY-QUIBERON TERRE ATLANTIQUE, et de la Commune de LA TRINITÉ sur MER,
- Sous le Haut Parrainage du YACHT CLUB DE FRANCE (YCF)

Pour l'application de l'Arrêté du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer, l'UNCL est désignée comme **Autorité Sportive**, responsable unique de la manifestation nautique en mer de la DRHEAM CUP-Destination Cotentin. A ce titre, l'UNCL conserve la maîtrise intégrale de l'organisation technique et réglementaire de tous les aspects sportifs de cette compétition, et veille au respect de l'application de la Réglementation Technique de la Fédération Française de Voile. la DRHEAM CUP-Destination Cotentin est composée de :

- Le DRHEAM TROPHY :
40 Milles La Trinité sur Mer-La Trinité-sur-Mer
- la DRHEAM CUP 400 :
428 milles La Trinité-sur-Mer à Cherbourg-en-Cotentin
- la DRHEAM CUP 700 :
736 milles La Trinité- sur-Mer à Cherbourg -en-Cotentin
- La DRHEAM PARADE : Postlogue à Cherbourg-en Cotentin

1.- Règles

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
- Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers.
- Les règlements fédéraux.
- La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace le chapitre 2 des RCV.
- Les Règles de Sécurité Offshore (RSO), Catégorie RSO 3 avec radeau et AIS pour les bateaux participants à la DRHEAM CUP 400, Catégorie RSO 2 pour les bateaux participants à la DRHEAM CUP 700.
- Les Règles de classe applicables
- En cas de traduction de ce programme, le texte français prévaudra.

- IMOCA
- Multi 50
- Multi 2000
- Class40
- Classe RHUM Monocoque, suivant la définition de l'Avis de Course de la Route du Rhum Destination Guadeloupe 2018
- Classe RHUM Multicoque, suivant la définition de l'Avis de Course de LA ROUTE DU RHUM - Destination Guadeloupe 2018

la DRHEAM CUP 700 est ouverte aux solitaires uniquement pour les concurrents participants inscrits à la LA ROUTE DU RHUM - Destination Guadeloupe 2018.

Pour la DRHEAM CUP 400:

- Classe Mini (Série et Proto) en double
- IRC avec un TCC supérieur à 0,950 en Équipage et en Double
- JCH (Rating JCH 2018 supérieur ou égal à 9.4000)
- OSIRIS Habitable (Groupe net 2018 supérieur ou égal à 21), Classes D, E, F, G, R4, R3, pour les classes D et R3, l'inscription des bateaux sera soumise à l'approbation de l'autorité organisatrice.
- Si moins de 10 bateaux sont inscrits par classe OSIRIS Habitable et/ou JCH, les bateaux inscrits seront intégrés dans la flotte IRC au moyen de Certificats IRC SER (Single Event Rating) dont le montant sera pris en charge par l'organisation.

Pour la DRHEAM CUP 700 et la DRHEAM CUP 400 la constitution de l'équipage doit être conforme aux règles de classe ou de jauge.

Pour le Prologue et le Postlogue, la constitution de l'équipage est libre

Esprit « DRHEAM CUP »: ans l'esprit de partage et de Développement des Relations Humaines propres à la DRHEAM CUP-Destination Cotentin, et sous réserve des impératifs de sécurité, chaque bateau sera invité à embarquer un jeune issu d'une commune des Territoires

2.- Publicité

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de publicité) telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront porter les publicités choisies et fournies par l'autorité organisatrice: pavillon de course, stickers de coques, cagnards, pavillons promotionnels aux ports et pendant les sorties de ports. Le cas échéant, stickers de grand-voile.

3.- Admissibilité

La régata est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation.

La course est ouverte aux bateaux des classes :

Pour la DRHEAM CUP 700:

- ULTIM (multicoques de 18m et plus)

du Morbihan, ou des Territoires du Cotentin, proposé par l'organisation, pour le prologue le DRHEAM TROPHY, et pour le postlogue la DRHEAM PARADE, dans le cadre de l'opération « Rêves de Large ».

Cette clause sera appliquée en fonction du nombre de jeunes candidats à l'embarquement. Si le nombre de jeunes est inférieur au nombre de places offertes sur les bateaux participants à cette opération, un système de répartition sera mis en place par l'autorité organisatrice.

4. - Inscription

Inscription en ligne.

Les bateaux admissibles doivent s'inscrire avant le 25 MAI 2018, en complétant les formulaires en ligne sur le site Internet dédié à la course, <http://www.drheam-cup.com> avec un paiement en ligne des frais d'inscription requis. L'ouverture des inscriptions en ligne aura lieu à partir du vendredi 1er décembre 2017

Nota : en cas d'éventuelles difficultés, l'équipe « Inscriptions » peut-être contactée à l'adresse :

dossier.inscription@drheam-cup.com

Le nombre maximum de bateaux admis à s'inscrire est déterminé comme suit :

- Multi 50 4 bateaux
- Multi 2000 5 bateaux
- Class 40 20 bateaux
- Mini 6.50 10 bateaux
- IRC 30 bateaux
- OSIRIS Habitable 10 bateaux
- IMOCA 10 bateaux
- ULTIM 3 bateaux
- JCH (Yachts classiques) 8 bateaux
- Classe RHUM Multicoques 10 bateaux
- Classe RHUM Monocoques 15 bateaux

Les nombres maximums indiqués ci-dessus sont susceptibles d'évolution.

Pour chaque catégorie, une liste d'attente sera mise en place si le nombre d'inscrits dépasse le maximum indiqué. Au plus tard à la clôture des inscriptions, le 25 mai 2018, une modulation du nombre de bateaux admis par catégorie pourra être établie par l'autorité organisatrice en fonction des listes d'attente, des tailles et des tirants d'eau des bateaux inscrits.

5. - Droits a payer (ttc)

- ULTIM et IMOCA 690 €
- MULTI50, et Multis et Monocoques > 15.00 mètres (LH) 590 €
- CLASS40 et Multis et Monocoques > 12.00 mètres (LH) 520 €
- Multis et Monocoques > 10.00 mètres (LH) 450 €
- Monocoques < = 10.00 mètres (LH) 410 €
- Classe Mini 650 (Proto et Série) 350 €

(dont 100 € inclus dans les montants pour les balises tracking)

Une majoration de **20 %** sera appliquée pour les inscriptions reçues après **25 MAI 2018**.

6. - Programme

Le programme ci-dessous est indicatif et sujet à modification.

Jeudi 19 juillet	14h00	Ouverture du village à La Trinité-sur-Mer
	14h00 19h00	Confirmation des inscriptions, contrôles de jauge et de sécurité
Vendredi 20 juillet	9h00 - 12h00 14h00-18h00	Confirmation des inscriptions, contrôles de jauge et de sécurité
	18h00	Briefing des skippers
Samedi 21 juillet	10h00	Premier signal d'avertissement de la course le DRHEAM TROPHY (Prologue)
	19h00	Remise des prix le DRHEAM TROPHY
Dimanche 22 juillet	9h00 - 12h00 9h00 - 19h00	Contrôles de jauge et de sécurité
		Animations, visite des pontons par le public
Lundi 23 juillet	10h00	Premier signal d'avertissement de la grande course la DRHEAM CUP Destination Cotentin
Du mercredi 25 juillet au vendredi 27 juillet		Arrivées de la DRHEAM CUP-Destination Cotentin
Samedi 28 juillet :	19h00	Visite des pontons et des bateaux Remise des prix
Dimanche 29 juillet	À partir de 13 h	Premier signal d'avertissement de la course la DRHEAM PARADE obligatoire pour les bateaux concurrents à la DRHEAM CUP 700.

7.- Parcours

La zone de course s'étend sur le littoral atlantique des Pertuis charentais au Cotentin, étendu à la zone Golfe de Gascogne, Mer d'Irlande, et Manche Est.

Le Prologue, le **DRHEAM TROPHY**, est un parcours de 40 milles environ organisé le samedi 21 juillet en Baie et/ou autour des îles de la Baie de Quiberon.

La participation au **DRHEAM TROPHY**, est obligatoire, en équipage, pour tous les bateaux de la **DRHEAM CUP-Destination Cotentin**. L'absence non justifiée d'un bateau fera l'objet d'une réclamation du comité de course au jury. Une pénalité en temps pourra être appliquée sur le classement du « Trophée la **DRHEAM CUP-Destination Cotentin** ».

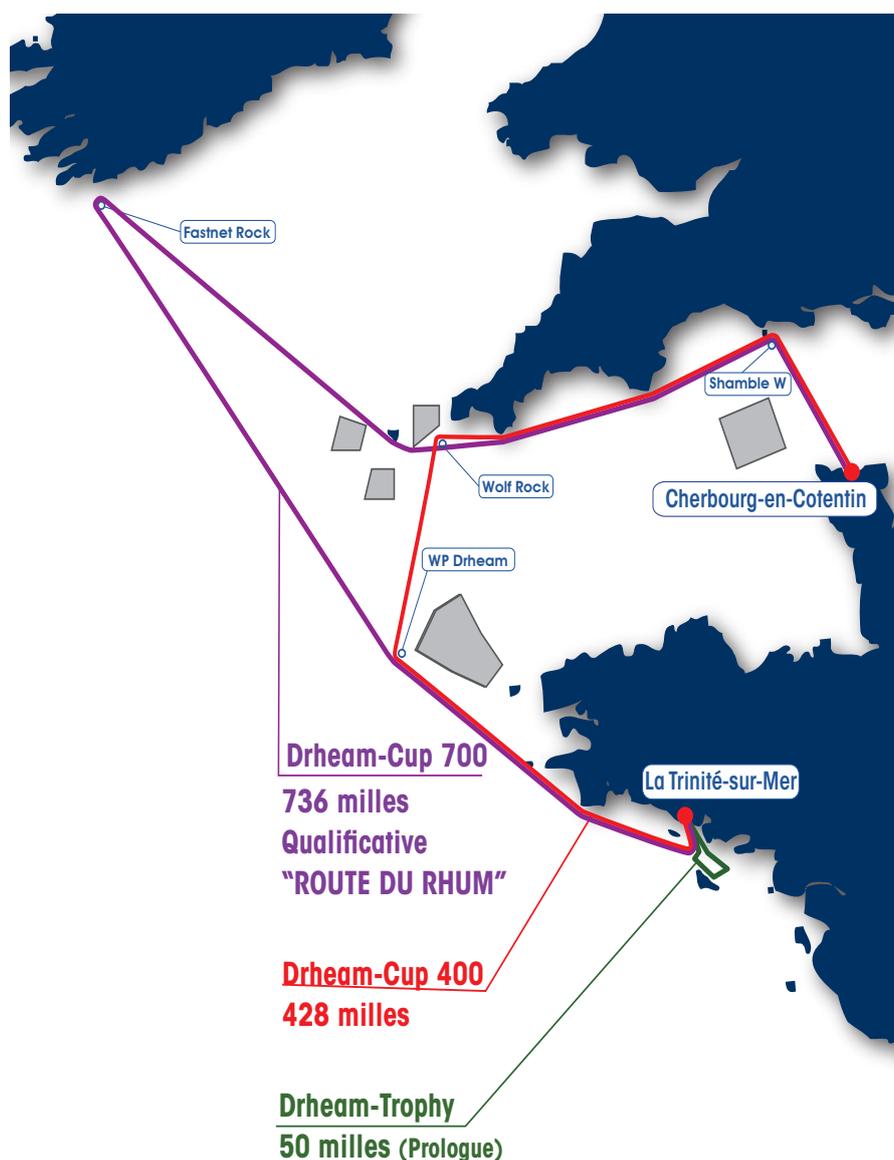
Cette course fera l'objet d'un classement spécifique indépendant. Une remise des prix sera organisée en début de soirée le samedi 21 juillet.

La **DRHEAM CUP-Destination Cotentin** est une grande course comportant deux parcours :

- Le parcours dit « **DRHEAM CUP 400** » d'environ 430 milles via les **SCILLY/ WOLF ROCK** et **SHAMBLE WEST**, avec une arrivée à **CHERBOURG-EN-COTENTIN**,
- Le parcours dit « **DRHEAM CUP 700** » d'environ 740 milles via le **FASTNET ROCK**, les **SCILLY / WOLF ROCK** et **SHAMBLE WEST**, avec une arrivée à **CHERBOURG-EN-COTENTIN**.

La **DRHEAM PARADE** est un parcours organisé en rade et baie de **CHERBOURG**. La participation à la **DRHEAM-PARADE** est obligatoire, en équipages, pour les bateaux inscrits sur la **DRHEAM CUP 700**.

Des parcours de substitution pourront être mis en place dans la zone de course en fonction des aléas météo.



8. Groupes de classement :

Les groupes de classement, les classes et les ratings des bateaux seront affichés au plus tard la veille du départ du Trophée **DRHEAM-TROPHY**.

- **Groupes en temps réel:**

Les bateaux des classes ULTIM, MULTI 50, IMOCA, Class40, Classe RHUM MONOCOQUES, Classe RHUM MULTICOQUES, Classe Mini (Proto et Série) seront classés en temps réel.

Des bateaux issus d'une même série ou d'un même cadre de conception pourront faire l'objet d'un classement spécifique en temps réel si le nombre des inscrits est supérieur ou égal à 7.

- **Groupes en temps compensé:**

Les bateaux des classes Multi 2000, IRC, JCH et OSIRIS seront classés en temps compensé.

L'Autorité organisatrice répartira les bateaux dans différents groupes de classement selon leur rating. Cette répartition pourra être faite de manière à équilibrer le nombre de bateaux et/ou l'amplitude en rating de chaque groupe.

Les groupes de classement IRC seront définis à partir du TCC, conformément au Certificat IRC propre à chaque bateau. Autant que possible, ces groupes seront déterminés pour être en relation avec le découpage du Championnat Atlantique Équipage IRC-UNCL 2018.

Les groupes de classement JCH seront définis à partir du FTC.

Les groupes de classement OSIRIS Habitable seront définis à partir du groupe net de handicap.

9. Classements

Le classement se fera conformément au système de point a minima de l'annexe A des RCV, après calcul du temps compensé (temps réel multiplié par coefficient temps /temps) pour les groupes de classement qui y sont soumis. Pour les classements OSIRIS Habitable le CVL ne sera pas pris en compte.

Il y aura un classement par groupe de classement.

En plus des classements par groupe, des classements supplémentaires seront mis en place et donneront lieu à l'attribution des Trophées suivants :

Trophée la DRHEAM CUP-Destination Cotentin :

attribué au bateau, toutes classes confondues, ayant effectué le temps réel de course minimum sur chaque parcours (DRHEAM CUP 400 ET 700) de **la DRHEAM CUP-Destination Cotentin**.

Trophée IRC : attribué au bateau jaugé IRC, toutes classes confondues, ayant effectué le temps compensé de course minimum sur **la DRHEAM CUP-Destination Cotentin**.

Trophée Sport : attribué au bateau totalisant le minimum de points pondérés par un coefficient tenant compte du nombre d'inscrits dans chaque groupe de classement. Pour intégrer le classement Sport, le bateau respectera les critères d'équipement suivants :

- **Mât, bôme et tangon en aluminium et/ou en bois**
- **Gréement dormant acier**
- **Voiles en polyester tissé ou polyester laminé**

L'intégration au Trophée Sport se fera au moment de l'inscription et fera l'objet d'une acceptation par une Commission Sport, dont la décision sera sans appel.

Trophée Jeunes : attribué au bateau totalisant le minimum de points pondérés par un coefficient tenant compte du nombre d'inscrits dans chaque groupe de classement.

Pour intégrer le classement Jeunes, la moyenne d'âge de l'équipage du bateau pour l'ensemble des courses devra être inférieure ou égale à 25 ans, calcul arrondi au chiffre inférieur.

Trophée Féminines : attribué au bateau totalisant le minimum de points pondérés par un coefficient tenant compte du nombre d'inscrits dans chaque groupe de classement.

Pour intégrer ce classement **Féminines** le bateau devra être composé pour l'ensemble des courses d'un équipage 80 % féminin, calcul arrondi au nombre d'équipier inférieur.

Trophée Etudiants : attribué au bateau totalisant le minimum de points pondérés par un coefficient tenant compte du nombre d'inscrits dans chaque groupe de classement.

Pour intégrer ce classement Etudiants le bateau devra être composé pour l'ensemble des courses d'un équipage d'étudiants à 80 %, calcul arrondi au nombre d'équipier inférieur.

10. Accueil – Places au port

À **La Trinité-sur-Mer**, du jeudi 19 JUILLET 2018– 12h00 au lundi 23 JUILLET 2018– 12h00, frais de places de port pris en charge par l'organisation, et à **Cherbourg-en-Cotentin**, du jour d'arrivée du bateau au lendemain de la remise des prix finale le dimanche 29 JUILLET 2018.

Si le nombre de bateaux ULTIM, IMOCA, Multi50 et Multi2000, CLASS RHUM MULTICOQUES inscrits dépasse la capacité d'accueil des ports, des dispositions spécifiques pourront être prises en accord avec les skippers de ces bateaux.

11.- Droit d'utiliser le nom et l'apparence

Le skipper et éventuellement son ou ses sponsors, s'engagent à ne pas exploiter à des fins commerciales la DRHEAM CUP, sans accord préalable des organisateurs. Le propriétaire et/ou les usagers du bateau et l'éventuel commanditaire, par le seul fait de leur participation aux courses, acceptent que l'organisateur utilise à des fins de promotion tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve (textes, photos ou vidéos).

12.- Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ANNEXE 1 : PRESCRIPTIONS FEDERALES FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*): The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*): Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*): In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*): The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*): An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*): Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*): The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*): Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr

ANNEXE 2 : ANNEXE MEDIA

Les concurrents s'engagent à respecter l'ensemble des points ci-dessous.

NOM DE L'EVENEMENT

Quand un concurrent et/ou son communicant cite le nom de la course par oral ou par écrit, il(s) doit(ven)t mentionner l'intégralité du nom de la course qui est « **LA DRHEAM CUP-Destination Cotentin 2018** ».

REFERENT COMMUNICATION

En fonction de l'organisation de l'équipage, il est demandé de donner à l'équipe ORGANISATION, les coordonnées du référent communication à terre (nom, prénom, portable, mail) pendant la course ainsi que la personne à contacter en amont pour traiter de toutes les questions communication.

VERBATIM ET MESSAGE

1 / En amont, les équipes de la DRHEAM CUP-Destination Cotentin vous solliciteront afin de recueillir des verbatim en fonction des besoins éditoriaux.

D'ores et déjà, pouvez-vous répondre aux questions suivantes (les mêmes pour tous inscrits) :

- **Avez-vous participé à la DRHEAM CUP 2016 (1^{ère} édition) ?**
- **Que recherchez-vous en vous inscrivant à LA DRHEAM CUP -Destination Cotentin ?**
- **Identité de chaque membre d'équipage: nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, lieu de résidence, bref palmarès**
- **Avez-vous d'ores et déjà des contacts privilégiés avec un média dans votre région pour faire parler de vous pendant la course ? Si oui, lequel et avez-vous besoin de nous pendant la course pour transmettre des éléments audit média ?**

2 / Pendant la course au quotidien, si les moyens de communication du bord le permettent, chaque inscrit devra adresser à la Direction de course un texte sur la vie à bord, la course, une anecdote ou toutes informations que le concurrent juge utiles de porter à la connaissance de la presse et du public.

Ces messages sont à envoyer à l'équipe de communication sur le mail :

relations.presse@drheam-cup.com

et sur le mail de la direction de course :

direction.course@drheam-cup.com

PHOTOS

L'organisation de LA DRHEAM CUP -Destination Cotentin va mandater un ou plusieurs photographes pour assurer la production photographique de la course.

1/ En amont de la course, dès l'inscription validée, l'organisation aura besoin d'un visuel du bateau et un portrait du skipper (solitaire) ou de l'équipage. Merci de bien vouloir faire parvenir des jpeg en haute définition avec le copyright dans le nom du fichier sur le mail de l'équipe de communication :

relations.presse@drheam-cup.com

Ces photos seront utilisées pour le site internet www.drheam-cup.com, le dossier de presse version

numérique ou autres éléments de communication et seront libres de droit pour une distribution presse (hors magazine).

2 / Afin de rendre LA DRHEAM CUP - Destination Cotentin la plus vivante possible, chaque bateau devra faire parvenir, directement ou via son service de presse, à l'organisation des photos de la vie à bord sur le mail de l'équipe de communication :

relations.presse@drheam-cup.com

Les concurrents garderont les droits de diffusion et d'exploitation de ces images. L'organisation n'est pas propriétaire des photos réalisées par les concurrents. L'organisation est propriétaire des droits patrimoniaux des photos réalisées par sa propre équipe avant et pendant la course.

VIDEO

L'organisation de LA DRHEAM CUP-Destination Cotentin va mandater des prestataires vidéo dont les missions seront :

- Réaliser en amont de la course un teaser
- La production, la réalisation d'images vidéo de l'épreuve en étroite relation avec les concurrents
- La mise en place d'un FTP pour réceptionner des images vidéo et pour ensuite les mettre à disposition des médias
- La collaboration avec les diffuseurs français en relation avec le service de presse de la course

Dans la mesure où les moyens de communication du bord le permettent, l'organisation demandera aux concurrents d'envoyer pendant la course, des capsules vidéo, soit à l'organisation via un FTP, soit à leur service de presse qui les transmettra à l'organisation sur le mail de l'équipe audio-visuelle :

images.video@drheam-cup.com

Les concurrents doivent signaler à l'organisation avant le 20 juin 2018, s'ils sont équipés des moyens techniques permettant l'envoi de photos et de vidéos depuis le bord.

Une course n'est rien sans les marins et les équipes qui y participent.

Merci à tous les concurrents pour leur collaboration sur ce volet Communication.

CONTACT

Président / CEO DRHEAM PROMOTION DRHEAM PROMOTION

Jacques Civilise : jcivilise@drheam-promotion.com

Event and communication director / Directrice Évènementiel et Communication

Anne Combier : acomnier@drheam-promotion.com

Technical officer / Responsable technique

Ludovic Abollivier : ludovic@uncl.com

Inscription / Inscription

Martine Yvenat Menou : dossier.inscription@drheam-cup.com



DESTINATION COTENTIN

